

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 juin 2024 à 19 heures à la Maison de la culture Côte-des-Neiges au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA24 170120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-de-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA24 170121

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Despina Sourias

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 6 mai 2024, à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Mois national de l'histoire autochtone • Marche exploratoire du Parcours Peel – 3 juin • Mois du patrimoine philippin • Vœux - Saint-Jean-Baptiste – 24 juin • Vœux - Fête du Canada – 1er juillet • Indépendance de la République démocratique du Congo – 30 juin • Dénonciation d'une attaque armée visant une autre école de la communauté juive • Balconfête – 18 et 19 mai • Fête du vélo - 2e édition – 28 mai • Lutte contre le racisme et les discriminations systémiques – La Ville de Montréal présente ses engagements de 2023-2025
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Balconfête – 18 et 19 mai • Fête du vélo - 2e édition – 28 mai • Mois de la fierté • Journée mondiale des réfugiés – 20 juin • Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – 15 juin • Crise du logement – Lancement de l'Opération 1er juillet • Annonce de la Ville de Montréal visant à protéger le parc locatif et construire davantage de logements abordables d'ici 2050 • Sommet Climat Montréal – Mise en place du Plan d'action sur la résilience face aux inondations lors de fortes pluies • Vœux - anniversaire de la mairesse Gracia Kasoki Katahwa – 4 juin
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements – conseil itinérant • Journée nationale des peuples autochtones – 21 juin • Vœux - Saint-Jean-Baptiste – 24 juin • Rapport annuel du Service de police de la Ville de Montréal – 3 juin • Dénonciation de l'augmentation de la violence dans la métropole • Dénonciation d'une attaque armée visant une autre école de la communauté juive • Journée du déménagement – 1er juillet • Rappel aux citoyens de contacter le 311 pour tout problème lié à leur logement • Mois du patrimoine italien • Indépendance des Philippines – 16 juin
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination à la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal • Rencontres avec le SPVM concernant les progrès faits dans plusieurs dossiers <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmentation de la représentation des minorités dans les forces du SPVM ○ Augmentation des crimes haineux : ajout de personnel affecté aux dossiers ○ Augmentation du nombre de voitures volées ○ Remplacement de l'équipement électronique utilisé par les policiers et les pompiers • Conseil communautaire de NDG – assemblée annuelle le 11 juin • Le Dépôt – assemblée annuelle le 13 juin • Fiesta de fin d'année à l'école Notre-Dame-de-Grâce – 17 juin



	<ul style="list-style-type: none"> • Fun Fair à l'école Willingdon – 7 juin • Vœux - anniversaire de la mairesse Gracia Kasoki Katahwa – 4 juin • Saint-Jean-Baptiste – le 23 juin au parc Notre-Dame-de-Grâce • Fête du Canada – festivités au parc Martin-Luther-King
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements – conseil itinérant • Indépendance des Philippines – 16 juin • Journée nationale des peuples autochtones – 21 juin • Mois national de l'histoire autochtone • Mois du patrimoine philippin • Fêtes des pères – 16 juin • Commémoration du 80^e anniversaire du Débarquement en Normandie – 6 juin • Mois du patrimoine juif canadien 2024 – mai • Reconnaissance de l'exode des Juifs irakiens – 1^{er} et 2 juin • Rapport annuel du Service de police de la Ville de Montréal – 3 juin • Dénonciation de l'augmentation des crimes haineux dans la métropole • Rappel aux citoyens de contacter le 911 pour rapporter tout crime de nature haineuse • Remerciements adressés à Geneviève Polèse pour son travail à l'arrondissement • Parade Lag B'omer – 26 mai • Vœux - Fête du Canada – 1^{er} juillet • Vœux - Saint-Jean-Baptiste – 24 juin
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements – conseil itinérant • Vœux - Saint-Jean-Baptiste – 24 juin • Saint-Jean-Baptiste - Retrouvons-nous à la belle étoile – Placette Côte-des-Neiges • Fête du Canada – 1^{er} juillet • Vœux - anniversaire de la mairesse Gracia Kasoki Katahwa – 4 juin • Vœux - anniversaire de Peter McQueen • Journée mondiale de l'environnement – 5 juin • Journée mondiale des océans – 8 juin • Transformation du quartier Namur-Hippodrome – adoption du Plan directeur d'aménagement et de développement <ul style="list-style-type: none"> ○ Séance d'information – 15 mai ○ Invitation à déposer des avis, commentaires ou mémoires ainsi qu'à répondre à un questionnaire en ligne ○ Activité de discussion citoyenne – 11 juin • Urbanisme transitoire – projet d'agriculture urbaine et de sécurité alimentaire avec la SOCENV • Fête des voisins – 1^{er} juin • Réouverture de l'hôtel de ville et portes ouvertes – 8 juin • Bonification de la Politique d'approvisionnement pour favoriser l'achat local de la Ville de Montréal

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Kelly Nora Mary	Motivation de la mairesse et considération des payeurs de taxes
Elie Israel	Vitesse sur le chemin de la Côte-Saint-Luc
Josée Desmarais	Édifice commercial Robert-Burns
Libby Cohen	Édifice commercial Robert-Burns
Casandra Maria Dolores	Absence de piste cyclable fixe entre Cavendish et Madison



Mary Ivonne Kiely	Piste cyclable de Terrebonne
Deborah Bonny	Protection du boisé
Daniel Villeneuve	Terrain de jeu synthétique
Joël Coppieters	40.05 – Centre hospitalier St-Mary
Davilla Vassiliki	Partage de la rue – automobilistes et cyclistes
Miriam Zehavi	Piste cyclable de Terrebonne

	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question
--	---

RÉSOLUTION CA24 170122

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stephanie Valenzuela

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Steven Jass	Stationnement sur Somerled
Susan H. Bowen	Piste cyclable de Terrebonne
Carl Hamilton	Vente de Villa-Maria
Irwin Rapoport	Terrain synthétique et piste cyclable

	4e question et suivante sur un même sujet
--	---

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Murray Levine	Aide aux banques alimentaires et aux organismes de charité
Claude Lambert	Aménagement du parc Jean-Brillant
Schneur Zalman Rabin	Chiens en liberté
Gabriel Domocos	Terrains synthétiques
Norman Sabin	Circulation sur la rue Sherbrooke
Mario Fiorilli	Entretien déficient des parcs
Tomas Bolivar	Infrastructures sportives dans NDG
Anthony Seive	Rénovation parc Jean-Brillant et école Notre-Dame des Neiges



Kathleen Carbone-McNally	Piste cyclable de Terrebonne
--------------------------	------------------------------

	4e question et suivante sur un même sujet
--	---

RETOUR AUX QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Gabriel Paquin	Parc de la Confédération
Lynn Desjardins	Circulation dans Notre-Dame-de-Grâce
Le Quan	Bacs pour les déchets sur la rue
Jean-Philippe Hardy	Parc MacKenzie-King
Laura Renteria-Diaz	Terrain de soccer synthétique MacKenzie-King
George Christianis	Contraventions pour le stationnement
Michael Shafter	Démocratie en action

	4e question et suivante sur un même sujet
	Personne ayant quitté la séance ou ayant retiré sa question

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la mairesse si des panneaux seront installés sur les terrains de soccer synthétiques pour aviser les usagers des dangers d'utiliser les terrains lorsque la température excède 30 degrés et si ce sera suffisamment clair qu'il est conseillé de ne pas dépasser une certaine température • Demande s'il est possible d'annuler les contraventions données aux citoyens à la suite du changement de signalisation survenu sur l'avenue Barclay dans la soirée du 1er juin
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Souligne le manque de communication aux citoyens expliquant les raisons et le délai de la coupe du gazon dans les parcs
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si les services ont été en mesure d'engager suffisamment de sauveteurs pour la saison estivale 2024
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si du mobilier, des chaises de type Adirondack, sera ajouté aux parcs Jean-Brillant et Troie cet été

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

RÉSOLUTION CA24 170123

CONTRAT - LES ENTREPRISES ROSENEIGE (9190-8673 QUÉBEC INC.) - PLANTATION D'ARBRES



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à l'entreprise 9190-8673 Québec Inc. (Les Entreprises Roseneige) un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 150 arbres publics sur le territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'année 2024;

D'autoriser une dépense de 151 910,72 \$, taxes incluses, à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1249387001

RÉSOLUTION CA24 170124

CONTRAT - 9363-9888 QUÉBEC INC (SANIVAC) - SERVICE D'HYDRO-EXCAVATION

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à Sanivac inc. le contrat pour le service d'hydro-excavation pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20475;

D'autoriser une dépense à cette fin de 524 067,55 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1246529001

RÉSOLUTION CA24 170125

AUGMENTATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PATROUILLE VERTE 2024

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser une augmentation de 8 030 \$ du versement de la contribution financière non récurrente au Regroupement des éco-quartiers pour la Patrouille verte 2024, pour un montant total de 16 030 \$, toutes taxes incluses si applicable.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1245284007

RÉSOLUTION CA24 170126

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 13 100 \$;

Organisme	Montant et Donateur
<p>Les ateliers speech</p> <p>1171181556</p> <p>7610, Chambord, Montréal , Qc H2E 1X1</p> <p>Emilie Morneau</p>	<p>TOTAL: 300 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Despina Sourias 100 \$</p>
<p>Conseil communautaire NDG</p> <p>1142718700</p> <p>5964, Notre-Dame- de-Grâce, #204 Montréal,Qc H4A 2N1</p> <p>Halah Al-Ubaidi</p>	<p>TOTAL: 400 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Despina Sourias 200 \$</p>
<p>Société québécoise d'Ensemble- Claviers</p> <p>1166963760</p> <p>4997, ave. Earnscliffe Montréal, Qc H3X 2P4</p> <p>Irina Krasnyanskaya</p>	<p>TOTAL: 500 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>



<p>Association des étudiants et étudiantes de l'Institut de Recherche en Immunologie et Cancérologie</p> <p>1162860440</p> <p>IRIC - Université de Montréal Pavillon Marcelle-Coutu 2950, chemin de Polytechnique Montréal, Qc H3T1J4</p> <p>Léa Marpeaux</p>	<p>TOTAL: 300 \$</p> <p>Magda Popeanu 300 \$</p>
<p>Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges (CJECDN)</p> <p>1146848453</p> <p>6555, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, Qc H3S 2A6</p> <p>Brian Smith</p>	<p>TOTAL: 1 100 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 500 \$ Magda Popeanu 250 \$ Despina Sourias 100 \$ Stéphanie Valenzuela 250 \$</p>
<p>Fonds 1804 pour la persévérance scolaire</p> <p>1169726883</p> <p>3332, rue Jarry Est, Montréal, Qc H1Z 2E8</p> <p>Arcelle Appolon</p>	<p>TOTAL: 500 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 500 \$</p>
<p>PAAL Partageons le monde</p> <p>1172428204</p> <p>1-4815 Bessborough, Montréal, Qc H4V 2S2</p> <p>Pilar Hernandez Romero</p>	<p>TOTAL: 3 000 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 850 \$ Peter McQueen 850 \$ Despina Sourias 850 \$ Magda Popeanu 450 \$</p>
<p>Association des locataires HLM de la rue Walkley</p> <p>1172901572</p> <p>5411, avenue Walkley app 03 Montréal, Qc H4V 2M6</p> <p>Adel Ben Mabrouk</p>	<p>TOTAL: 2 000 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 500 \$ Despina Sourias 1 300 \$ Stéphanie Valenzuela 200 \$</p>
<p>UrbaNature Education</p> <p>1173590204</p> <p>5964, av. Notre-Dame-de-Grâce #206, Montréal, Qc H4A 1N1</p> <p>Lisa Mintz</p>	<p>TOTAL: 2 500 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 300 \$ Peter McQueen 1 000 \$ Despina Sourias 1 000 \$ Stéphanie Valenzuela 200 \$</p>



<p>Conseil communautaire NDG</p> <p>1142718700</p> <p>5964, av. Notre-Dame-de-Grâce #206, Montréal, Qc H4A 1N1</p> <p>Julie Cormier</p>	<p>TOTAL: 250 \$</p> <p>Peter McQueen 250 \$</p>
<p>Montreal Marquis Basketball Club</p> <p>1168291079</p> <p>9-5310 rue Randall, Montréal, Qc H4V 2V5</p> <p>Edgardo Tupaz</p>	<p>TOTAL: 750 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 250 \$ Stéphanie Valenzuela 500 \$</p>
<p>Filipino Association of Montreal and Suburbs (FAMAS)</p> <p>1147663737</p> <p>4708, av. Van Horne Montréal, Qc H3W 1H7</p> <p>Nidia Quirapas</p>	<p>TOTAL: 400 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 200 \$ Stéphanie Valenzuela 200 \$</p>
<p>Filipino-Canadian Chess & Social Club</p> <p>3366981093</p> <p>3555, rue Lagacé Dorval, Qc H9S 2M2</p> <p>Manuel Lagasca II</p>	<p>TOTAL: 350 \$</p> <p>Stéphanie Valenzuela 350 \$</p>
<p>LIGUE DE BASKETBALL DES PHILIPPINS DE CDN-NDG</p> <p>3369771616</p> <p>6546, av. McLynn Montréal, Qc H3X 2R6</p> <p>Royland Sanguir</p>	<p>TOTAL: 750 \$</p> <p>Gracia Kasoki Katahwa 250 \$ Stéphanie Valenzuela 500 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1244570011

RÉSOLUTION CA24 170127

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Sonny Moroz

D'accorder une contribution financière de 31 827 \$, toutes taxes incluses si applicables, à la Bibliothèque publique juive afin de lui permettre de réaliser un projet d'acquisition documentaire du 4 juin 2024 au 31 mai 2025;

D'approuver le projet de convention à cet effet.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1249160003

RÉSOLUTION CA24 170128

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AVEC CONVENTIONS - 8 ORGANISMES

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière maximale totalisant 313 545 \$ à huit (8) organismes dans le cadre de la programmation en cohabitation sociale estivale issue du programme de financement Prévention Montréal, comme suit :

Organismes	Projets	Axe d'intervention	Total
Association des parents de Côte-des-Neiges	MLK autrement	1	6 108 \$
Baobab Familial	Ludothèque	1	80 271 \$
Centre communautaire Moutain Sights	Toutes les cultures de la Savane	2	18 269 \$
Centre de ressource de la communauté noire	Bien-être au soleil	1	8 897 \$
Ciné-Quartier	Projections en plein air dans les parcs de Côte-des-Neiges	1	41 000 \$
Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Projet d'animation estivale du parc NM et de l'aréna Bill-Durnan	2	50 000 \$
Maison de jeunes de Côte-des-Neiges Inc	Summer Vibes	2	70 000 \$
Missions Exeko	Idaction mobile dans les parcs de Côte-des-Neiges 2024-2025	2	39 000 \$

D'approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1248159002

RÉSOLUTION CA24 170129

DÉPÔT - COMITÉ EXÉCUTIF - BILAN ANNUEL 2023 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa demande que soit déposé au Comité exécutif le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2023 relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles (GMR) par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

30.01 1246954001

RÉSOLUTION CA24 170130

DÉPÔT - RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE DE REVENUS REPORTÉS - EXERCICE FINANCIER 2023

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport de reddition de compte de revenus reportés pour les parcs et terrains de jeux et du fonds de stationnement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'exercice financier 2023.

30.02 1246460002

RÉSOLUTION CA24 170131

ORDONNANCE - RUE DE TERREBONNE - AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance OCA24 17042 relative à la mise à sens unique de la rue de Terrebonne en vue d'ajouter un aménagement cyclable protégé entre l'avenue Saint-Ignatius et l'avenue Girouard.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1246880006



RÉSOLUTION CA24 170132

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 juin 2024 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA24 17043, OCA24 17044 et OCA24 17045 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1249501005

RÉSOLUTION CA24 170133

ORDONNANCE - GRAFFITI - 8200 ET 8250, BOULEVARD DÉCARIE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias
M. Sonny Moroz

D'édicter, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffiti et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), l'ordonnance OCA24 17046 afin de permettre la création d'une murale sur le mur de béton du stationnement étagé derrière le 8200 et 8250, boulevard Décarie, Montréal, H4P 2P5.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1249980002

RÉSOLUTION CA24 170134

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c.O-0.1) afin de procéder à l'ajout



d'exigences relatives aux permis d'occupation temporaire du domaine public et dépose le projet de règlement.

Un débat s'engage.

40.04 1243861001

RÉSOLUTION CA24 170135

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA24 17401

ATTENDU que le CIUSSS peut réaliser son projet avec ou sans l'autorisation de l'Arrondissement, conformément à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, c. A-2.001);

ATTENDU qu'il est déplorable qu'un tel projet public puisse ne pas tenir compte des objectifs municipaux d'aménagement et d'urbanisme, notamment en matière d'intégration au cadre bâti existant, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine;

ATTENDU que le projet vise à améliorer les services de santé à la population montréalaise par l'agrandissement et la modernisation du centre hospitalier St. Mary;

ATTENDU que le projet permet de réduire le stationnement de surface et d'augmenter le verdissement du site;

ATTENDU que l'adoption d'un règlement par l'Arrondissement permettra de délivrer les permis requis afin de mieux situer la construction et les autorisations réglementaires dans le temps et de faire les liens administratifs avec les autres services impliqués;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, c. A-2.001), le *Règlement RCA24 17401 permettant la démolition du pavillon E du centre hospitalier de St. Mary situé au 3830, avenue Lacombe, afin de permettre les travaux d'agrandissement et de modernisation de l'établissement, l'aménagement d'une garderie au 3518, avenue Lacombe, ainsi que l'aménagement d'une cour extérieure pour deux garderies au 5366, chemin de la Côte-des-Neiges.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1246290019

RÉSOLUTION CA24 170136

DÉROGATION - CONVERSION COPROPRIÉTÉ - 4615-4617, AVENUE COOLBROOK



ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 29 avril 2024, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé au 4615-4617, avenue Coolbrook, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1246290011

RÉSOLUTION CA24 170137

DÉROGATION - CONVERSION COPROPRIÉTÉ - 4330-4332, AVENUE WILSON

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 29 avril 2024, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé au 4330-4332, avenue Wilson, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1246290002

RÉSOLUTION CA24 170138

DÉROGATION - CONVERSION COPROPRIÉTÉ - 5447, AVENUE EARNSCLIFFE

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 29 avril 2024, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée* (R.R.V.M., c. C-11);

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été reçu par l'arrondissement dans les 10 jours suivants la publication de l'avis;



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé au 5447, avenue Earnscliffe, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1246290009

RÉSOLUTION CA24 170139

DÉROGATION MINEURE - 5274, AVENUE PRINCE-OF-WALES

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 mai 2024, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié dans les journaux le 13 mai 2024 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation mineure à la superficie minimale prescrite pour la création d'un lot constructible (lot projeté 6 559 054), pour la propriété située au 5274, avenue Prince-of-Wales tel que présenté au plan cadastrale préparé par Le Groupe Conseil T.T. Katz, Blain + Paquin, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 30 avril 2024, afin de permettre la création d'un lot d'une superficie de 19,2 m² et ce, malgré l'article 12 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M, c.O-1), qui spécifie qu'une opération cadastrale ne doit pas avoir pour effet de créer un lot constructible d'une superficie inférieure de 20 % à la superficie moyenne des lots constructibles du même côté de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1246290017

RÉSOLUTION CA24 170140

DÉROGATION MINEURE - 5311, AVENUE CROWLEY

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 mai 2024, la demande de dérogation mineure;



ATTENDU qu'un avis relatif à la demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville le 15 mai 2024 afin de statuer sur la demande, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder des dérogations à la largeur et à la pente de la voie d'accès au sous-sol du bâtiment projeté au 5311 avenue Crowley, tel que présenté aux plans préparés par Blouin Beauchamps, architecte et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 30 avril 2024, afin de permettre une voie d'accès d'une largeur de 5,5 mètres et une pente de 20 %, malgré les articles 573.4 et 579.1 et les normes minimales prescrites à la « Grille des usages et des spécifications » de l'annexe A.3 pour la zone 0996 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Que la pente maximale autorisée soit de 20 %;
- De munir la voie d'accès d'une dalle chauffante et de caniveaux de drainage ou de tout autre système permettant d'empêcher la formation de glace sur la voie et d'assurer la sécurité de la pente même pendant la période hivernale;
- D'assurer le déplacement des bacs de matières résiduelles par un véhicule tout terrain adapté à la pente ou tout autre moyen sécuritaire de déplacement des déchets;
- De prévoir des pentes de transition et des portions à plat pour faciliter la conduite et la visibilité;
- Que l'accès au lot social se fait à partir d'une portion plate de la voie qui doit être de longueur suffisante pour assurer une circulation sécuritaire pour les deux projets.
- De munir l'accès de feux de circulation visibles pour assurer la sécurité des piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1246290018

RÉSOLUTION CA24 170141

ADOPTION - PROJET PARTICULIER PP-142

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-142 visant à autoriser un agrandissement et les usages "école primaire" et "maison de la culture" pour le bâtiment situé au 5400, 5480 et 5500, avenue Westbury et 5170, chemin de la Côte-Sainte-Catherine a été adopté à la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 9 avril 2024 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature



de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 17 avril 2024, conformément aux articles 145.38 et 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-142 visant à autoriser un agrandissement et les usages "école primaire" et "maison de la culture" pour le bâtiment situé au 5400, 5480 et 5500, avenue Westbury et 5170, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017)*.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel que défini sur le plan joint à l'annexe A.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Autoriser, malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 5400, 5480 et 5500 avenue Westbury et 5170 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- a. à l'article 9, afin de permettre une hauteur de bâtiment de 19,80 m;
- b. à l'article 21, afin de permettre l'installation d'une clôture et des toiles pare-soleil au toit du bâtiment;
- c. à l'article 123, afin de permettre les usages "École primaire" et "maison de la culture";
- d. à l'article 340, afin de permettre l'installation d'équipement de jeux dans les cours avant.

4. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement sur l'agrandissement du centre communautaire Juif Ben Weider situé au 5500, Westbury (98-110) :

- a. à l'article 5, afin de permettre le rapprochement, des plans de façade de l'agrandissement, à la voie publique.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

SECTION I DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE



CONSTRUIRE

5. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire ou de transformation impliquant une modification au volume du bâtiment déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

- a) d'un plan d'aménagement paysager, préparé par un professionnel, et comprenant un tableau de plantation indiquant les arbres, les variétés, les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site en cohérence avec les arbres publics plantés sur le domaine public;
- b) d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants :
 - 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
 - 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
 - 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
 - 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
 - 5° la méthode de collecte privée ou publique;
 - 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.
- c) un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier.
- d) un document montrant les mesures de protection utilisées pour protéger les arbres publics sur rue comme prévu dans le document ci-joint en tant qu'annexe B et intitulé « Normes et devis pour la conservation et la protection des arbres », s'il y a lieu ».

SECTION II

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

6. En plus de tout autres objectifs et critères applicables à la construction d'un bâtiment ou la modification du volume d'un bâtiment existant, l'évaluation des plans doit tenir compte des objectifs et des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

Objectif 1 :

Favoriser la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment de facture contemporaine qui tient compte de sa situation dans un secteur établi et de sa désignation comme immeuble significatif.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° l'utilisation de panneaux métalliques doit être limitée à des interventions ponctuelles dans la composition des façades et tendre à favoriser des matériaux durables et des matériaux de qualité;

Objectif 2:

Favoriser un aménagement de la propriété qui valorise le verdissement et le développement durable.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° la plantation d'arbres à moyen ou grand déploiement est favorisée;
- 2° la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux est favorisée;
- 3° les équipements mécaniques sont positionnés de manière à ne pas nuire à l'utilisation du toit par les occupants;
- 4° les clôtures et les toiles pare-soleil au toit sont positionnées et conçus de façon à s'intégrer à l'architecture du bâtiment et s'implantent de manière à minimiser leurs visibilités depuis la voie publique et les propriétés voisines.



**CHAPITRE IV
DÉLAIS DE RÉALISATION**

7. Le délai pour déposer une demande de permis de construire complète et conforme à la réglementation et à la présente résolution est de 36 mois après l'entrée en vigueur de la présente résolution. Passé ce délai, la présente résolution est réputée nulle et non avenue.

8. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

ANNEXE A

TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE B

NORMES ET DEVIS POUR LA CONSERVATION ET LA PROTECTION DES ARBRES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1246290010

RÉSOLUTION CA24 170142

NOMINATION - DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De nommer Samir Admo, matricule 100255840, à titre de directeur à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, poste 14649, contrat à durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1244535002

RÉSOLUTION CA24 170143

DÉPÔT - RAPPORT DES FAITS SAILLANTS - ÉTATS FINANCIERS 2023

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport des faits saillants des états financiers 2023 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

60.01 1249060002



RÉSOLUTION CA24 170144

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - AVRIL 2024

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses du mois d'avril 2024.

60.02 1247479005

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 heures 20.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA24 170120 à CA24 170144 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

